

Le Maghreb doit être une priorité absolue pour la politique extérieure de l'Espagne. En ce sens, l'immigration illégale est le problème le plus épineux pour les années à venir.

ENTRETIEN avec Gabriel Busquets par Domingo del Pino et Darío Valcárcel

Après deux ans de difficultés, l'Espagne et le Maroc renouent leurs liens. Certains ont parlé d'une refondation de ces relations. En réalité, il s'agit d'évoluer vers une pleine normalisation et, pour l'Espagne, de définir la perspective globale de sa politique extérieure avec le Maghreb. Gabriel Busquets, Directeur général de Politique Extérieure pour la Méditerranée, le Proche Orient et l'Afrique, auprès du Ministère espagnol des Affaires étrangères, fait un bilan, pour **AFKAR/IDEES**, des progrès réalisés au cours de ces derniers mois.

AFKAR/IDEES : *Après la réunion du mois de juin dernier, à Quintos de la Mora, entre José María Aznar, Président du gouvernement espagnol et Driss Jettu, Premier ministre du Maroc, tous les deux ont fait ressortir le besoin de refonder les relations entre leurs pays. En quoi consiste cette refondation ?*

GABRIEL BUSQUETS : Il ne s'agit pas tant de refonder – terme fréquemment utilisé par les français – mais plutôt de jeter de nouvelles bases. Ce que les deux chefs de gouvernement ont voulu exprimer, c'est que nous devons tendre vers une pleine normalisation. L'année 2002 a certes été difficile, mais nous avons surmonté les situations et les problèmes. Alors que nous nous dirigeons vers la normalisation, nous avons tenté de donner à nos relations une approche quelque peu différente. Depuis quelques années déjà, nos deux pays font du mieux possible pour que leurs contacts se fondent sur le Traité de Paix, Amitié, Bon Voisinage et Coopération. C'est sur la ba-

se de ce traité que nous avons cherché à développer au maximum nos relations dans tous les domaines. Le moment est venu d'aborder des problèmes qui n'avaient pas été débattus jusqu'à ce jour, et de leur donner une approche beaucoup plus globale. Par exemple, en ce qui concerne la délimitation des espaces maritimes, il a été déclaré que : "nous allons affronter ce sujet pour la première fois". L'émigration, quant à elle, est un sujet que nous ne pouvons pas continuer à aborder sur la seule base des instruments dont nous disposons aujourd'hui ; ceux-ci sont toujours valables, mais il faut leur donner une approche plus globale, et trouver la manière d'impliquer l'Union européenne dans la recherche d'une solution. Pour cette raison, nous avons créé un autre groupe de travail à cet égard. Notre intention est de parvenir à cette normalisation en abordant tous les sujets de la relation bilatérale qui, jusqu'à présent, étaient considérés trop complexes, qu'il s'agisse des problèmes déjà abordés mais non résolus, ou de ceux qui, pour une raison ou autre, étaient restés à l'écart. Pour y parvenir, il est nécessaire de se frayer un chemin ; en ce sens, il a été décidé de constituer des groupes de travail chargés d'étudier ces questions, parallèlement aux visites ministérielles, afin de pouvoir préparer la réunion au plus haut niveau que nous voulons organiser pour le mois de décembre.

A/I : *Ce concept de refondation semblait pourtant logique. En définitive, deux aspects essentiels de la récente*

crise ont disparu du nouveau dossier bilatéral : l'accord de pêche, qui n'existe plus, et le problème du Sahara Occidental, désormais entre les mains des Nations Unies.

G.B. : En ce qui concerne la pêche, vous avez raison, mais il ne faut pas oublier que c'est un sujet qui relève du domaine des compétences communautaires. Pour ce qui est du Sahara, le Maroc n'est pas d'accord avec la Résolution 1495, qui invite les deux parties, en leur fixant un délai, à travailler avec le Secrétaire général et son envoyé personnel sur la base du plan présenté par ce dernier. Le délai qui avait été accordé a expiré en octobre, et que nous sachions, il n'y a eu aucun contact entre les parties qui pourrait laisser présager un quelconque progrès dans la résolution du problème. Les raisons en sont, entre autres, les élections locales au Maroc, le congrès du Front Polisario et maintenant, les élections présidentielles en Algérie.

Chacune des parties a été plus absorbée par ses affaires personnelles, mais cela ne les a pas empêchées de continuer à défendre leurs positions. A l'heure actuelle, la situation est la même qu'au 30 juillet dernier, à savoir que le Front Polisario accepte le plan et la résolution du Conseil de Sécurité, et que l'Algérie, contrairement au Maroc, a réagi favorablement à cette résolution.

Le Sahara, un obstacle

A/I : *Le ministre marocain des Affaires étrangères, Mohammed Benaïssa, a déclaré il y a quelques jours qu'il était en pourparlers avec le Secrétaire Général*

“ Pour le Maroc, le problème du Plan Baker est qu’il prévoit la possibilité de l’indépendance ”

GABRIEL BUSQUETS

de l’ONU à propos d’une nouvelle résolution ou de la modification du plan...

G.B. : Pour l’instant, je crois que nous sommes simplement en présence d’un ajournement technique, destiné à laisser aux parties le temps de voir si elles sont capables de parvenir à un accord. Un seul plan viable est cependant pris en compte, approuvé et considéré par le Conseil de Sécurité comme une issue politique optimale, mais requérant un consensus entre les parties. Sans un tel consensus, le plan ne pourrait pas aller de l’avant.

A/I : *Existe-t-il réellement une chance de pouvoir progresser dans la question du Sahara Occidental ?*

G.B. : Je pense, et j’insiste, qu’il ne s’agit que d’un ajournement technique visant à donner un peu plus de temps aux parties. De surcroît, le Conseil de sécurité a été très pris par l’Iraq et le Proche Orient, et n’a pas eu le loisir de se consacrer au Sahara. Un tel ajournement technique jusqu’en janvier est préférable, puisqu’il permet aux parties de mettre leurs positions au clair. Les élections locales du Maroc sont passées, le Front Polisario, qui a tenu son congrès, a réagi de façon positive à la proposition de l’ONU, mais il n’y a pas d’unanimité entre eux, dans la mesure où certains estiment que le Plan de Règlement est le seul cadre accepté par tous et que c’est donc celui qui doit être appliqué.

A/I : *J’ai cru comprendre que les deux candidats à la présidence algérienne,*



Séminaire international “Idées pour relancer le Processus de Barcelone”, Barcelone 2001.
Photo, Gabriel Busquets avec Jordi Pujol, Président de la Generalitat de Catalogne et Josep A. Durán i Lleida (CiU). /Miquel González.

Ali Benflis et le Président actuel, Abdelaziz Bouteflika, seraient prêts à accepter la souveraineté marocaine, en échange, toutefois, d’une large et réelle autonomie pour les Sahraouis.

G.B. : Je ne sais pas c’est aussi clair. Je crois que ce que dit l’Algérie, c’est que : “Ça n’est pas notre problème, c’est celui des Nations Unies ; c’est donc à elles de décider”.

A/I : *Dans une certaine mesure, la position marocaine me surprend, car le Plan Baker semble lui donner raison, dès lors qu’il admet que, pour décider du statut final du territoire, tous ceux qui y ont résidé depuis 1999 peuvent faire entendre leur voix.*

G.B. : Pour le Maroc, le problème de ce plan est qu’il prévoit la possibilité de l’indépendance. Dans l’un de ses rapports, James Baker s’exprime ainsi : “L’autodétermination peut s’obtenir de plusieurs façons, et ne signifie pas nécessairement l’indépendance, mais elle exige, en revanche, qu’on se prononce”. En définitive, le problème n’est pas l’autodétermination, mais plutôt le fait de se prononcer sur l’indépendance, qui est la nouveauté introduite par Baker par rapport au plan précédent. Cette option à l’indépendance constitue une troisième alternative, alors que, jusqu’à présent, il n’y en avait que deux ; c’est cela que les marocains et le Maroc n’acceptent

“ Depuis quelques années, l'Espagne a une approche plus globale vis à-vis du Maghreb ”

GABRIEL BUSQUETS

pas. Ils souhaitent une solution qui respecte leur intégrité territoriale. Le débat réside, je pense, dans la non acceptation de ce plan par le Maroc, mais d'un autre côté, il existe une résolution qui a déjà été approuvée par le Conseil de Sécurité à l'unanimité. Et cette résolution que le Conseil de sécurité désigne même sous le terme de solution politique optimale. Car il ne faut pas oublier que l'on parle toujours de solution politique, et du respect de l'exercice du droit à l'autodétermination. Baker entend que l'exercice de ce droit serait incomplet sans cette option à l'indépendance ...

A/I : *Est-ce vraiment cette possibilité qui empoisonne à ce point les relations avec le Maroc ?*

G.B. : C'est bien là le point qui pose des problèmes au Maroc, dans la mesure où sa doctrine traditionnelle a toujours été d'accepter n'importe quelle solution, à condition qu'elle ne remette pas en question son intégrité territoriale.

A/I : *Et ce problème se répercute aussi sur les relations avec l'Espagne ...*

G.B. : Son poids est indiscutablement important, mais il ne faut pas non plus oublier que la position de l'Espagne a toujours été la même depuis presque 30 ans ...

A/I : *Depuis le début du conflit.*

G.B. : Depuis le début, nous avons soutenu le secrétaire général des Nations Unies dans sa recherche d'une solution prévoyant l'autodétermination et comptant, en outre, sur l'accord des parties. En effet, une solution imposée, quelle qu'elle soit, ne saurait garantir la stabilité, et le principal intérêt de l'Espagne est la garantie de cette stabilité. La seule façon d'y par-

venir, c'est de faire en sorte que les parties s'accordent sur une solution qu'elles ne remettront pas constamment en question. Cette composante consensuelle se trouve également dans le Plan Baker, et c'est justement ce qui en accentue la difficulté.

A/I : *D'un point de vue strictement bilatéral, la délimitation des espaces maritimes apparaît comme une vraie première dans les relations entre les deux pays, même s'il ne s'agit que de l'espace maritime des Canaries.*

G.B. : C'est exact. Et pourquoi seulement aux Canaries ? Tout simplement parce que dans cette zone, il est arrivé un moment où le Maroc a dû commencer à faire des concessions, et nous aussi, et que les deux parties se sont rendu compte qu'il existait un risque de conflit potentiel assez sérieux. Il a donc été décidé d'engager des conversations pour étudier les possibilités de définir une délimitation ou de coopérer.

Pourquoi la délimitation se limite-t-elle aux Canaries ? Parce que c'est là que se trouvait le problème, mais aussi parce que si la délimitation s'étendait plus au Nord, il aurait sûrement fallu compter avec le Portugal. Il n'y a en effet aucune délimitation entre les Canaries et les îles Sauvages qui se trouvent dans cette région et appartiennent au Portugal. Au-delà des Canaries, il aurait fallu une délimitation en quelque sorte triangulaire.

Reste à déterminer le type de délimitation dont il s'agira, si ce que l'on cherche finalement est une formule transitoire permettant de résoudre le problème, et de trouver des intérêts communs pour éviter un conflit. Toutes les solutions sont possibles, mais il existe par-dessus tout la volonté de résoudre ce problème.

A/I : *Je suppose qu'en Méditerranée, cela sera certainement plus difficile. Je crois que le Maroc a également fait des concessions dans la mer d'Alboran. Croyez-vous possible que le modèle de traitement puisse être le même que celui adopté dans les Canaries ?*

G.B. : C'est vrai qu'il y a des concessions. En Méditerranée, c'est plus problématique dans la mesure où nous nous heurtons à des problèmes de souveraineté, mais la solution peut cependant être semblable.

Politique globale

A/I : *Pour en revenir à la refondation des relations, nous avons constaté que depuis environ deux ans, la politique extérieure de l'Espagne s'était globalement tournée de manière beaucoup plus résolue vers le Maghreb. Ce changement est-il motivé par le souci, depuis le 11 septembre 2001, de garantir nos approvisionnements énergétiques, ou s'agit-il véritablement d'une projection réfléchie de la politique extérieure ?*

G.B. : Je pense qu'il répond davantage à une politique à long terme et à une vision plus globale du Maghreb. Une vision que nous percevons de plus en plus nettement : une politique plus globale et non pas une politique d'équilibres, une politique globale de défense affirmée de nos intérêts, mais dans un cadre plus global.

Dans cette approche globale, par exemple, nous avons le Groupe 5+5, qui est un dialogue strictement politique, mais aussi important, et qui a été relancé en 2000 ; la Libye vient de se réintégrer. Nous avons également le Processus de Barcelone, qui a donné lieu aux instruments que sont les accords d'association avec le

“ Si le Processus de Barcelone de 1995 n’existait pas, il faudrait l’inventer ”

GABRIEL BUSQUETS

Maroc, la Tunisie, l’Algérie, la Jordanie, le Liban, l’Egypte et Israël.

A/I : *On a l’impression que nous sommes les plus enthousiastes à propos du Processus de Barcelone ...*

G.B. : Nous le sommes. Ces accords d’association et cette vision de globalité nous ont permis d’approfondir la relation bilatérale. Par exemple, avec l’Algérie, nous avons préparé une sorte de planification. Il y a eu en premier lieu la visite du Président du gouvernement, en l’an 2000, au cours de laquelle nous avons établi notre souhait de conclure un traité d’amitié. Notre aspiration est de développer nos relations à un même niveau dans tous les pays du Maghreb ; or, pour cette deuxième étape, nous avons besoin d’un lien plus solide entre l’Algérie d’une part et l’Espagne et l’UE d’autre part. Et ceci fait précisément l’objet la signature du traité d’association entre l’Algérie et l’Union, étape préliminaire importante au Traité d’Amitié, qui est un instrument de consolidation de notre relation bilatérale. Nous l’avons déjà avec le Maroc et la Tunisie ; aussi s’agit-il d’approfondir dans cette direction.

La Mauritanie, quant à elle, est un pays représenté à Barcelone en qualité de simple observateur – en raison de ses relations avec l’UE, elle préfère rester dans le cadre des ACP. Nous avons pourtant toujours tenté de rattacher la Mauritanie au cadre maghrébin du 5+5, à la Conférence Euro-méditerranéenne. L’Espagne soutient la Mauritanie. Notre intention est de donner à ce pays le statut d’État voisin, de pays voisin et ami, de même que le Maroc, l’Algérie et la Tunisie. La Tunisie n’est pas non plus, au sens strict du terme, un pays voisin : alors, pourquoi pas la Mauritanie ? Dans ce

sens, nous avons signé une déclaration politique avec la Mauritanie, à l’occasion de la visite d’État de son Président en Espagne.

Avec la Libye, nous avons longtemps travaillé pour faire disparaître l’obstacle de Lockerbie, et surtout pour lever les sanctions des Nations Unies, afin de normaliser nos relations. La visite du Président Aznar en Libye s’est produite parallèlement à la suppression des sanctions imposées par l’ONU : une heureuse coïncidence. Pour en revenir à votre problématique, il est certain que l’ombre du 11-S ne fait que confirmer notre ligne directrice. Le résultat en est, au cours de cette année, la visite d’Ana Palacio, Ministre des Affaires étrangères, dans tous ces pays, et l’accueil à Madrid du Président Ould Taya. Des réunions et des visites au plus haut niveau ont été organisées : la reprise des relations avec le Maroc, la visite du Président en Libye, la réunion de haut niveau que nous avons eue avec la Tunisie en janvier dernier, et les prochaines qui sont prévues avec l’Algérie et le Maroc. En définitive, une année a suffi pour couvrir les cinq pays à ce niveau. De plus, un sommet de chefs d’État et de gouvernement (5+5) est prévu en décembre en Tunisie.

A/I : *A l’heure actuelle, au sein de l’UE, l’Espagne est-elle la seule véritable enthousiaste de la relation euro-méditerranéenne, et surtout après l’élargissement ?*

G.B. : Je ne sais pas s’il s’agit de la seule véritable enthousiaste, mais nous sommes convaincus que si le Processus de Barcelone n’existait pas, il faudrait l’inventer. Malgré toutes les difficultés auxquelles il a dû faire face, c’est encore et toujours un cadre parfaitement valable, qui doit être con-

solidé. En fait, compte tenu des accords d’association, c’est à la fois un cadre bilatéral et multilatéral. En réalité, la Syrie est le seul pays avec lequel il n’a encore été signé aucun accord d’association, et nous espérons bien le faire d’ici à la fin de l’année. La Libye, hésitante, est demeurée à l’écart ; tant que les sanctions étaient encore en vigueur, il aurait de toutes façons été difficile de compter sur sa présence. Avec elle, le travail de persuasion se poursuivra pour l’encourager à participer à toutes les rencontres.

A/I : *Permettez-moi une parenthèse concernant les grandes entreprises. L’irruption de Banco Santander dans le cadre de l’OPA sur Cepsa n’est pas sans conséquences. Il s’agit d’une banque importante, très solide, qui lance un défi à un pays ami comme la France, et à une entreprise amie, comme Total Fina Elf. C’est donc là une forte enchère. Pourriez-vous nous éclairer sur les accords internes qui ont précédé cette OPA ?*

G.B. : Je ne crois pas qu’il faille l’exprimer dans ces termes. Le gouvernement s’est simplement proposé d’appuyer très fermement une présence espagnole, entrepreneuriale, qui existait déjà dans ces pays.

A/I : *Mais imaginez que Cepsa se convertisse en entreprise française ...*

G.B. : De fait, elle possède une importante participation française. Je crois que pour Banco Santander, il s’agissait d’avoir davantage de poids dans la prise de décisions. Mais Cepsa, par exemple, est présente depuis de nombreuses années en Algérie, où elle y a connu des vicissitudes fort complexes. Les années quatre-vingt-dix furent difficiles pour l’Algérie, et l’Espagne a été le seul pays d’Europe à

“ L’association avec l’UE était une décision stratégique prioritaire pour les pays du Sud ”

GABRIEL BUSQUETS

maintenir son ambassade et son consulat à Oran. Les autres pays européens les ouvraient et fermaient, suivant la conjoncture. Il s’agissait aussi d’une façon d’appuyer Cepsa, car la relation avec ce pays est stratégique. Pour nous, l’Algérie est un fournisseur indispensable, avec lequel nous voulons développer encore plus nos relations, désormais avec un nouveau gazoduc. Je crois que c’est dans ces termes qu’il faut l’interpréter.

Repsol, à son tour, est pratiquement en train de devenir la première compagnie étrangère en Libye, couronnant ainsi une présence de longue date, appuyée par le gouvernement, qui tenait à consolider cette relation. Mais je crois que cela ne peut pas être abordé uniquement sous l’angle des grandes entreprises. L’année dernière, le commerce avec le Maghreb a dépassé celui avec l’Amérique du Sud ...

A/I : *Celui de l’Espagne ?*

G.B. : Celui de l’Espagne, en effet. Il a atteint plus de 3 milliards d’euros. Il est vrai que l’année a été particulièrement funeste pour l’Amérique du Sud, mais quoi qu’il en soit, nous avons augmenté nos exportations au Maroc de près de 14 % ; les importations aussi, mais dans une moindre mesure. Cela signifie que malgré toutes les difficultés, nous assistons à un flux croissant d’entreprises espagnoles et de présence économique espagnole.

L’investissement est irrégulier, il dépend des années. Au Maroc, il a quelquefois été très significatif, lorsque de grosses opérations ont été conclues. La dernière en date est Altadis, qui n’est pas seulement espagnole mais également française. En Tunisie, nous avons investi dans des secteurs importants, comme le tourisme ou le ciment, et en Mauritanie, nous interve-

nons, par l’intermédiaire de l’UE, dans le secteur de la pêche.

Cela veut dire que nous voulons intensifier notre présence – car nous sommes convaincus que le Maghreb est pour nous absolument prioritaire – et consolider les relations de l’Espagne et de l’UE. De plus, ces conditions seront ou pourront être propices à l’amélioration des relations horizontales du Maghreb – qui sont actuellement très déficitaires.

UE-Maghreb : un nouveau voisinage

A/I : *Pourquoi la construction du Maghreb n’avance-t-elle pas ?*

G.B. : Parce qu’il n’a pas été possible de venir à bout des problèmes que nous connaissons. En Méditerranée, il est difficile d’avancer à l’horizontale. Nous faisons toutefois des progrès à la verticale entre l’UE et chacun des pays, et je crois que l’on peut affirmer que l’on progresse, malgré toutes les difficultés et la diversité du monde méditerranéen – car même si l’on parle toujours de la Méditerranée au singulier, il faut avoir à l’esprit qu’il existe plusieurs Méditerranées. Nous comptons aussi sur l’aide de l’Europe, qui a lancé cette politique de nouveau voisinage, que nous jugeons très judicieuse pour le Maghreb. En effet, s’il existe un thème auquel on n’a donné qu’exceptionnellement l’importance qu’il mérite, c’est assurément la décision que prennent ces pays au moment de s’associer à l’UE. Il s’agit d’une décision stratégique de tout premier ordre pour ces pays, même si, par la suite, elle n’est pas étayée par la volonté de la matérialiser par la mise en oeuvre de processus de réforme.

A/I : *Doit-on inclure ici également, du côté européen, l’insuffisance des mécanismes financiers d’aide aux changements ?*

G.B. : Oui, en raison des difficultés surgies à tous égards. Mais aujourd’hui, il existe une vision, dans la Méditerranée et surtout dans la Méditerranée occidentale, d’union avec l’UE, d’intensification maximale des relations avec l’UE et de mise en place d’un processus de réformes. Ce qui compte, c’est la manière dont cette idée se matérialisera à travers ce type de mécanismes.

A/I : *Lorsque vous parlez de la Méditerranée occidentale, y pensez-vous aussi la Libye et la Mauritanie ?*

G.B. : Bien entendu. L’Algérie, le Maroc, la Tunisie, mais aussi la Libye et la Mauritanie : le grand Maghreb...

A/I : *Or, ce sont les trois pays classiques du Maghreb qui parlent non plus seulement d’un partenariat, mais bel et bien d’une association qui va bien au-delà de ce qui existe à l’heure actuelle.*

G.B. : C’est justement cette politique de nouveau voisinage qui nous intéresse, en Espagne. Le cadre global, à savoir celui de Barcelone, est adéquat, mais il lui faut une certaine souplesse, dans la mesure où la Méditerranée occidentale ne peut pas se permettre d’attendre la résolution des problèmes du Proche Orient pour pouvoir avancer. Elle ne peut pas devenir l’otage de la stagnation de la Méditerranée orientale. Cette politique permet d’offrir cette possibilité aux pays qui veulent aller au-delà de la simple association.

A/I : *Pour en venir à l’immigration illégale, qu’en est-il de la situation du problème du rapatriement ?*

“ L’immigration illégale est le principal défi à relever pour les années à venir ”

GABRIEL BUSQUETS

G.B. : Il s’agit aujourd’hui de l’un des problèmes les plus complexes et difficiles, sinon le pire. La première raison en est que les pays du Maghreb, et surtout le Maroc, sont non seulement des sources d’émigration, mais également des pays de transit. Cela les place dans une situation dont les obligations théoriques dépassent largement leurs possibilités. Leur souhait est de partager cette responsabilité avec l’Europe, et non pas de devenir les gendarmes de l’Europe en Afrique. Nous autres, avec l’Europe, sommes disposés à assumer la part qui nous revient, mais la responsabilité première incombe à ces pays ...

A/I : *Bien sûr, car c’est de là que viennent les immigrés illégaux ...*

G.B. : Le rapatriement des citoyens marocains ne pose aucun problème, contrairement aux ressortissants de pays tiers et des mineurs. Il y a pourtant un accord à cet effet. Nous espérons que le Ministre de l’Intérieur (marocain) viendra bientôt nous rendre visite et prendra des engagements à cet égard, qu’une coopération plus étroite s’établira et que l’UE nous prêterait également main-forte. Un programme et une enveloppe budgétaire importante sont prévus pour y parvenir, mais aucun progrès n’a été fait dans ce sens. Des propositions ont été lancées par le Maroc, mais aussi du côté européen.

A/I : *J’ai la sensation que ce problème va s’installer de manière structurelle dans les relations entre l’Espagne et le Maroc, dans la mesure où aucune solution ne semble se profiler à court terme. Bien au contraire.*

G.B. : Non, ça n’est pas facile car ils ne sont pas seulement des pays émetteurs. Le Maroc est devenu aussi un pays de transit. Je crois que c’est le plus

grand défi auquel nous devons faire face dans les années à venir.

Problèmes de perceptions

A/I : *Nous avons notre Loi sur les Étrangers qui constitue le cadre juridique nous permettant de traiter le problème, mais ce qui nous manque, c’est un cadre juridique bilatéral ou multilatéral.*

G.B. : Nous l’avons, mais l’accord de réadmission ne fonctionne pas. Dans d’autres pays, où nous avons utilisé les mêmes instruments qu’au Maroc, les résultats obtenus ont été plus satisfaisants, mais c’est parce que le problème n’a pas la même envergure. Quelle est donc la nature du problème avec le Maroc ? C’est que les instruments dont nous disposons ne servent pas à maîtriser le problème dans toute sa dimension : ils sont conçus pour contrôler un certain nombre d’immigrés illégaux par mois, mais pas 500 par jour. Aussi ces instruments sont-ils inefficaces, et c’est là un élément très perturbateur.

A/I : *Une dernière question, classique sans doute. Entre l’Espagne et le Maroc, tout semble toujours bien marcher dans les domaines économique et commercial, mais dès que l’on parle des relations en général, il y a toujours, semble-t-il, des perceptions négatives. Que peut-on faire à cet égard ?*

G.B. : Je pense que nous avons effectivement un problème important de perceptions. A la base, il y a un problème de confiance : nous ne parvenons pas à améliorer les niveaux de confiance. Je crois qu’il est important que le Maroc ne voie pas dans l’Espagne un obstacle à ses aspirations de rapprochement vers l’Europe quand il n’obtient pas satisfaction à toutes ses aspirations. L’Espagne,

quant à elle, ne doit pas considérer le Maroc comme un fauteur de troubles, mais comme un voisin porteur de multiples opportunités. La question est que nous sommes en train de résoudre des problèmes que l’on peut qualifier d’historiques. Nous sommes par exemple actuellement aux prises avec le problème des exportations de tomates ; nous avons aussi eu celui des oranges, dont on ne parle plus aujourd’hui. Pour ce qui est des tomates, nous sommes parvenus à un accord – encore en attente de ratification – qui ne crée plus les mêmes inquiétudes qu’autrefois, en partie parce que nos entreprises sont aujourd’hui beaucoup plus présentes au Maroc.

A/I : *Ne nous sommes pas également rendus compte de l’intérêt que cela représentait pour nous ?*

G.B. : Et le Maroc s’est, lui aussi, rendu compte des nouvelles opportunités qu’offrait l’élargissement. La question de la délimitation des eaux, traditionnellement taboue, très compliquée, commence à être abordée, bien que de façon partielle. Le problème du Sahara est toujours présent, et il est indéniable qu’il s’agit d’un problème qui pèse lourd dans la balance des perceptions. L’immigration illégale a pris des proportions qu’elle n’avait pas il y a 15 ans... Rappelons qu’à l’époque, les marocains n’avaient pas besoin d’un visa pour entrer en Espagne. Cela signifie qu’il y a 15 ou 20 ans, le problème de l’immigration n’existait pas avec le Maroc. Depuis l’imposition du visa Schengen, il s’agit de notre problème le plus difficile et compliqué. En définitive, notre relation avec le Maroc progresse, mais de nouveaux défis apparaissent continuellement. ■